



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Investissement majeur en patrimoine

La MRC de Charlevoix lance un nouveau programme d'aide financière pour la restauration du patrimoine immobilier

Baie-Saint-Paul, 12 août 2026 – La MRC de Charlevoix est fière d'annoncer un investissement de 1 138 000 \$ consacré à la protection du patrimoine bâti de son territoire, dans le cadre de son adhésion au Programme en patrimoine (PEP) récemment lancé par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Cette initiative se traduit par la mise en place du **Programme régional d'aide financière à la préservation et à la restauration du patrimoine immobilier**.

L'enveloppe est constituée de 284 000 \$ provenant des dividendes éoliens reçus dans le cadre des opérations du parc éolien Rivière-du-Moulin, de 450 000 \$ accordés par le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que d'une contribution financière de 404 000 \$ provenant des municipalités du territoire adhérant au programme.

« Par cet investissement concerté, la MRC de Charlevoix et ses partenaires réaffirment leur engagement à préserver les éléments distinctifs du paysage et du patrimoine immobilier régional en soutenant les propriétaires dans leurs efforts de conservation et de restauration, ce qui valorise de l'identité et l'histoire charlevoisiennes. » affirme Michaël Pilote, préfet de la MRC de Charlevoix.

Le Programme

Pour cette première année, les propriétaires admissibles situés à Baie-Saint-Paul, L'Isle-aux-Coudres, Les Éboulements et Petite-Rivière-Saint-François sont invités à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de cet appel à projets, qui se déroulera du 13 août au 4 octobre 2026 inclusivement. Les citoyens de Saint-Urbain et Saint-Hilarion pourront présenter une demande lors de l'appel à projets à l'hiver 2027.

Le programme s'adresse notamment aux propriétaires d'immeubles patrimoniaux cités ou classés, aux bâtiments inventoriés et visés par un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), à certains bâtiments secondaires et agricoles ainsi qu'à des bâtiments institutionnels reconnus pour leur valeur patrimoniale. Les travaux admissibles doivent viser l'entretien, la préservation ou la restauration des composantes extérieures d'origine ou anciennes du bâtiment, dans le respect de ses caractéristiques architecturales traditionnelles.

Une aide financière pouvant atteindre 40 000 \$

Les propriétaires pourront obtenir un soutien financier pour des interventions touchant notamment les parements extérieurs, les fenêtres, les portes, les toitures, les galeries, les éléments ornementaux ou encore certains éléments structuraux essentiels à la conservation du bâtiment. Selon le type d'immeuble, l'aide financière peut couvrir de 50 % à 70 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$. Les propriétaires qui réalisent eux-mêmes certains travaux d'entretien admissibles pourraient obtenir un remboursement pouvant atteindre 80 % du coût des matériaux admissibles, jusqu'à un maximum de 20 000 \$.

Une aide pouvant atteindre 10 000 \$ est également disponible pour certaines études techniques ou professionnelles.

Déposer une demande

Les propriétaires intéressés sont invités à se renseigner et à remplir le formulaire de demande disponible sur le [site internet](#) de la MRC de Charlevoix dans la section Culture et patrimoine. Une copie papier du formulaire est disponible sur demande auprès de la MRC. Les dossiers complets devront inclure notamment des photographies récentes du bâtiment, les documents techniques pertinents ainsi qu'un minimum de deux soumissions lorsque les travaux sont exécutés par un entrepreneur ou un artisan qualifié.

Il est à noter que la ville de Baie-Saint-Paul, compte-tenu de sa participation au programme précédent qu'elle avait mis en place, est responsable de l'application de ce nouveau programme sur son territoire.

Les projets retenus seront analysés à l'automne 2026 et les résultats seront communiqués aux propriétaires après le 14 octobre. Les bénéficiaires disposeront ensuite d'un délai de 18 mois pour réaliser leurs travaux.

Renseignements

**Pour les propriétaires de L'Isle-aux-Coudres,
Les Éboulements et de Petite-Rivière-Saint-François**
Alice Moreux, agente de développement du
patrimoine immobilier
MRC de Charlevoix

Pour les propriétaires de Baie-Saint-Paul
Sara Martineau, agente en patrimoine
Ville de Baie-Saint-Paul
418 435-2205, poste 6294
saramartineau@baiesaintpaul.com



Élément architectural courant sur le territoire de la MRC, typique des maisons de navigateurs à PRSF. « Mât au sommet d'une lucarne » (Guide d'intervention du patrimoine, 2021).
Photo : Martin Dupuis, Patri-Arch

418 435-2639, poste 6010
amoureux@mrccharlevoix.ca

Ce programme est rendu possible grâce au Programme d'ententes en patrimoine conclu avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

-30-

Sources :

Alice Moreux, agente de développement du
patrimoine immobilier
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6010
amoureux@mrccharlevoix.ca

Myriam Gauthier, conseillère en communication
MRC de Charlevoix
418 617-0054
mgauthier@mrccharlevoix.ca